



**PV de Réunion du 13/02/2017**  
**Comité de pilotage PEDT**  
**2<sup>ème</sup> trimestre 2016 / 2017**  
**Ecole élémentaire de CORNIER (74800)**

**Commune de CORNIER**  
**Haute-Savoie**

Les membres du comité sont :

- Monsieur le Maire de la commune de CORNIER : Mr Gilbert ALLARD
- Madame le Maire adjoint en charge des affaires scolaires et périscolaires : Mme Annick DESTERNES
- Monsieur l'inspecteur (Bonneville DIV2) : Mr DELVALLEE
- Un(e) représentant(e) des services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) :  
Mme Anne SAUGERE  
Ou Mme Jocelyne PECOUT
- Monsieur le Directeur de l'école primaire de CORNIER : Mr David FABIEN
- Mesdames et Messieurs les professeurs de l'école élémentaire : Mme Murielle FABIEN (CP)  
[Mr David FABIEN (CE1 / CE2) – Directeur]  
Mme Sophie RAPPALLINI (CE2 / CM1)  
& Mr Aurélien MAILLARD (CM2)
- Le parent référent, représentant les parents d'élèves : Mme Karine GAUDIN
- L'intervenant référent, représentant les intervenants périscolaires : Mme Sandrine CONSTANTIN
- Et le président de l'association de la cantine de cornier : Mr Thierry HENON

Tous les membres ont été invités par courriel en date du 5 février 2017

**Présents :**

Mme Annick DESTERNES  
Mr David FABIEN, Directeur de l'école primaire de CORNIER  
Mme Sophie RAPPALLINI (CE2/CM1)  
Mme Sandrine CONSTANTIN, représentant les intervenants périscolaires  
Mme Karine GAUDIN, représentant les parents d'élèves

**Représentés :**

Mme Murielle FABIEN (CP)  
Mr Aurélien MAILLARD (CM2),

**Excusés :**

Mr Gilbert ALLARD, Maire de la commune  
Mr Thierry HENON, président de l'association de la cantine

### **1°) Articulation entre les différents temps :**

**Il est rappelé que deux salariées de la commune assurent une continuité auprès des enfants tout au long de leur journée : présentes lors de la garderie du matin, sur le temps méridien, puis lors des ateliers TAP et enfin à la garderie du soir.**

Afin d'assurer le maintien d'une bonne coopération entre les différents acteurs Mme DESTERNES rencontre régulièrement Mr FABIEN (Directeur) ainsi que Mme CONSTANTIN (représentant les intervenants périscolaires) et Mme GAUDIN (représentant les parents d'élèves).

Concernant cette coopération, il avait été convenu lors de la dernière réunion du comité de pilotage :

- qu'en début d'année, surtout pour les CP, le système des étiquettes de couleur (une par groupe) serait remis en place ;
- que chaque jour il serait remis à l'équipe enseignante la liste des enfants qui sont inscrits à la cantine d'une part et de ceux qui sont inscrits aux TAP d'autre part ;
- que les enseignants devront impérativement informer la Cantine et l'équipe des TAP et garderie de l'absence ou du départ en cours de journée des enfants concernés par ces temps périscolaires ;
- et qu'il serait communiqué à la Cantine la liste des enfants bénéficiant des séances de soutien ou APC, le plus tôt possible, ainsi que tout changement pouvant intervenir en cours de période.

### **Retour sur ce premier trimestre :**

Le système des étiquettes a été maintenu en début d'année le temps que les enfants se repèrent facilement.

La communication entre les différentes équipes se passe bien ; tous s'accordent pour affirmer qu'il faut au minimum conserver un échange verbal entre les équipes, surtout quant aux enfants qui s'absentent en cours de journée.

### **Cantine & temps méridiens :**

#### **- Problème tickets :**

Mme CONSTANTIN et Mme RAPPALLINI soulignent que certains parents oublient encore de donner le ticket-cantine à leurs enfants alors que celui-ci devrait être remis à l'enseignant en arrivant le matin. Il serait judicieux que Mr HENON fasse un rappel à l'ensemble des parents afin que cette situation s'améliore. Le comité déplore l'absence d'un représentant de l'association de la cantine scolaire pour évoquer ces problématiques.

Mme DESTERNES rappelle que le règlement de la cantine prévoit que les tickets non remis à temps seraient majorés. Il semblerait que ce point du règlement ne soit pas appliqué.

S'il l'était, les parents seraient certainement plus attentifs et ce problème se poserait moins souvent, surtout pour les parents concernés de façon récurrente.

#### **- Problématique organisationnelle APC / cantine :**

De plus, Mme CONSTANTIN fait observer que les séances de chorale mises en place les lundis et mardis dans le cadre des APC (*activités pédagogiques complémentaires*) - qui concernent des enfants de toutes classes - posent problème quant à l'organisation des deux services de cantine :

- d'une part car les plus jeunes sont difficilement volontaires pour manger au second service ;
- et d'autre part, parce que beaucoup d'enfants ne semblent pas savoir s'ils doivent aller ou non à la chorale et donc aller ou non au premier service de la cantine, ce qui fait perdre du temps pour le départ du premier groupe.

**Après concertation, Mr FABIEN et Mme CONSTANTIN s'accordent pour faire en sorte de pallier au second problème : il est prévu un système de « colliers » remis au moins au plus jeune et / ou un point de rassemblement (poteau jaune) que les participants à la chorale devront rejoindre immédiatement en sortant de classe.**

- Problématique partage salle APC / TAP :

En outre, pour ces séances il est utilisé la classe 5, dédiée aux ateliers TAP.

Mme CONSTANTIN fait observer que l'organisation des tables n'est pas respectée, qu'il n'y a pas de remise en place en fin de séance et que de plus les affichages de l'atelier TAP sont recouverts par ceux de la chorale.

**Après s'être concertés, il a été décidé que Mr FABIEN ferait remonter ces observations afin que le partage de cette salle se fasse dans le respect des ateliers qui accueillent la chorale. De son côté Mme DESTERNES propose de voir s'il est possible de mettre à disposition une autre salle pour la chorale.**

**2°) Fiches sanitaires :**

Il avait été décidé que les fiches sanitaires de l'école seraient communiquées aux intervenants garderie, cantine et TAP par leur mise à disposition dans la salle des maîtres, et constaté que cette procédure fonctionnait bien.

Concernant les nouveaux élèves (essentiellement les CP), lors de la dernière réunion, il avait été précisé par Mr HERBAUT, directeur de l'école, que les fiches devraient être toutes de retour prochainement.

**Aujourd'hui, il est constaté que tout est en ordre.**

**3°) P.A.I. :**

L'année passée, Mme CONSTANTIN avait informé le comité :

- que certains enfants devaient faire l'objet d'un P.A.I. ;
- qu'il avait été convenu entre Mme CONSTANTIN et Mr HERBAUT, Directeur de l'école, que ce dernier devait faire le nécessaire auprès des parents.

Qu'à la date du 21 mars 2016, en dehors de l'enfant LOPEZ Inès (dont le P.A.I. a été transmis), il avait été signalé que 4 autres enfants étaient concernés, dont 2 pour lesquels le personnel ne disposait de rien (ni document ni Ventoline), 1 pour lequel le personnel ne disposait que du P.A.I. de l'an passé et 1 pour lequel le P.A.I. avait été transmis mais pas la Ventoline.

Il avait été demandé au directeur de bien vouloir faire le point avec les parents et les enseignants et de revenir vers Mme CONSTANTIN pour transmission.

Lors du dernier comité de pilotage de l'année 2015 / 2016, Mme CONSTANTIN avait précisé ne pas avoir eu de retour ; Mr FABIEN (représentant le directeur et l'équipe enseignante) avait informé le comité que tout serait fait dès la rentrée de septembre 2016.

Au début du premier trimestre, il avait également été précisé pour information, par Mr HERBAUT, que les PAI d'abord signés par les parents, le médecin traitant et le médecin scolaire devaient ensuite être signés par le directeur de l'école, l'enseignant de l'enfant

concerné, le président de la cantine, et la responsable des temps périscolaires, quels qu'ils soient (à cette date Mr HENON et Mme CONSTANTIN).

Mr MAILLARD, de son côté, avait fait part du fait que les renouvellements étaient en cours (4) et qu'il n'y avait pas de nouvelles demandes de PAI.

Il avait également été convenu :

- que dès que les PAI seraient complets des copies seraient faites, une pour transmission à la Cantine et une conservée en salle des maîtres, à la disposition des divers intervenants.
- et que les médicaments avaient été demandés en double exemplaire afin que le premier reste en salle des maîtres et le second à la cantine.

#### **Retour sur ce sujet :**

**Mr FABIEN précise que, pour la rentrée de septembre 2017, il fera en sorte que tout soit fait en double afin que la cantine soit en possession d'une copie des PAI et des médicaments.**

#### **4°) Sorties scolaires :**

Il est rappelé que les enseignants doivent prévenir Mme DESTERNES de toutes les sorties qui se prolongeraient après 15 h 30 afin qu'il en soit tenu compte pour les inscriptions de la période concernée et que les parents ne procèdent pas au règlement des ateliers qui ne pourraient pas être assurés ; Sujet d'autant plus délicat en fin d'année scolaire (période privilégiée pour les sorties) car le report de la participation financière sur la période suivante ne pourra pas être effectué (surtout pour les CM2).

**Mr FABIEN confirme que le dialogue sera maintenu et la coopération poursuivie.**

**A ce jour, aucune sortie devant se prolonger au-delà de 15 h 30 n'est prévue.**

**Pour les sorties qui ont lieu le matin** et dont le retour se fait sur la pause méridienne :

Lorsque les enfants reviennent au cours de la première heure alors que le retour avait été prévu pour la seconde et le personnel de cour libéré en conséquence, il a été convenu que les enseignants assuraient la garde des enfants jusqu'à l'arrivée du personnel.

**Cette organisation se fait verbalement entre Mr FABIEN et Mme CONSTANTIN.**

**La communication se fait correctement.**

#### **5°) Communication avec les parents :**

Il est à noter qu'une bonne communication se poursuit avec les parents d'élèves.

Il est rappelé que des courriels leur sont toujours régulièrement adressés, tant pour les informer des ateliers qui sont proposés lors de chaque période, leur rappeler de ne pas oublier l'inscription de leurs enfants pour la période suivante, que pour leur communiquer en cours de période des petites informations sur certains ateliers...

Les mêmes informations sont transmises par voie d'affichage devant l'école.

De même, les parents peuvent retrouver toutes les informations utiles concernant l'organisation des TAP sur le site internet de la Mairie.

Enfin, les parents d'élèves représentés par les parents élus peuvent s'exprimer au sein des conseils d'école. Au surplus, un des parents, en la personne de Mme Karine GAUDIN, est membre du comité de pilotage en qualité de parent référent PEdT.

Mme GAUDIN est en lien permanent avec les autres parents et communique avec eux soit de vive voix soit par échanges de courriels.

**Après consultations des parents, par l'intermédiaire de Mme Audrey METRAL, parent délégué, Mme GAUDIN avise le comité que les parents sont satisfaits de l'organisation et du déroulement des TAP.**

**La démarche de concertation va donc se poursuivre.**

Il est précisé qu'une **nouvelle réunion publique ouverte à tous les parents** des enfants de l'école élémentaire et aux parents des enfants de grande section devant rentrer au CP à Cornier en septembre 2017 aura lieu au printemps (certainement le 23/05/2017, en salle de garderie élémentaire, à 18h30).

Les parents des enfants concernés en seront informés voie d'affichage et par le biais du site de la Mairie ; au surplus, les parents des enfants actuellement à l'élémentaire le seront également par courriel, alors que les parents des enfants de grande section devant rentrer au CP à Cornier en septembre 2017 le seront par le biais habituel des pochettes.

A cette occasion, il sera demandé à ces parents de contacter par courriel le service « TAP élémentaire » afin de nous communiquer leurs coordonnées et préciser s'ils pensent que leurs enfants participeront aux TAP l'année prochaine.

**Monsieur FABIEN accepte de faire le lien auprès de la direction de l'école maternelle pour que cette diffusion soit faite le moment venu.**

#### **6°) Règlement intérieur :**

Il est ici rappelé que les temps d'activité périscolaires sont régis par un règlement intérieur et que, lors de chaque inscription périodique, les parents s'engagent pour eux et leurs enfants à le respecter.

Il est rappelé que pour l'année scolaire 2016 / 2017 le comité de pilotage avait modifié le règlement en ce sens :

1°) Dispense libre sans justificatif : **Une fois** par période il est possible de dispenser un enfant inscrit de participer aux N.A.P. sans avoir à fournir de justificatif, à condition d'en informer la Mairie (sur place ou par courriel) au plus tard la veille avant 16 h 30.

Etant ici précisé que « une fois par période » doit s'entendre par « une seule et unique absence, un seul jour »

► **ATTENTION** : toute dispense entrant dans ce cadre ne fera **pas** l'objet de remboursement.

2°) Dispense ponctuelle exceptionnelle : Par ailleurs, très exceptionnellement, pour **raison médicale imprévue**, une dispense ponctuelle et **justifiée** peut être demandée. Pour se prévaloir d'un remboursement un justificatif médical devra impérativement être fourni.

L'absence de l'enfant à l'école vaut une dispense ponctuelle mais devra malgré tout être médicalement justifiée pour se prévaloir d'un remboursement »

Etant ici précisé que « **raison médicale imprévue** » doit s'entendre par « une situation d'urgence engendrée par l'état de santé de l'enfant » et non pas par « un simple rendez-vous pris sur l'heure des TAP pour convenance personnelle ».

De même, au paragraphe :

#### Règles de vie

Il a été précisé :

« **Comportement** :

Tout participant s'engage, à un niveau en rapport avec son âge, à :

- se conformer aux règles de vie et de jeu ;
- **de participer** activement à l'activité à laquelle il est inscrit ;
- respecter les décisions du personnel d'encadrement ;
- respecter ses camarades et le personnel d'encadrement ;
- refuser toute forme de violence (verbale ou physique) ;
- faire preuve de tolérance.

#### **Retour sur les effets de ces modifications :**

Les parents semblent avoir tenu compte du règlement modifié. Il est toutefois signalé que certains irréductibles tentent toujours de détourner le règlement...

### **7°) Qualité des activités :**

Il est rappelé qu'il est toujours difficile de trouver de façon pérenne des intervenants professionnels animant des activités spécifiques.

Concernant les animateurs en place :

1) une animatrice pour un atelier « **Anglais** » intervient 4 fois par semaine.

Toutefois, bien que les enfants soient répartis en petits groupes d'une quinzaine d'élèves (et non par classes entières), cette animatrice aimerait des groupes encore plus restreints ce qui n'est pas possible compte tenu du nombre d'intervenants qu'il faudrait trouver en plus. En outre elle est particulièrement réticente à accepter les 5 CP du groupe 2, bien qu'elle reconnaisse que ces derniers lui posent moins de problèmes que certains élèves du groupe 5.

Il semblerait qu'elle ne souhaite pas poursuivre son activité l'année prochaine.

2) un éducateur sportif (du Club Rochois) anime toujours un atelier « **Tennis de table** » une fois par semaine pour le moment ; afin de permettre une véritable progression cet atelier a été dédié au groupe 5, par demi groupe, une période sur deux ;

Les retours sont plus que satisfaisants, tant du côté de l'intervenant que des enfants qui sont enthousiastes et enthousiasmés !

Nous allons tenter d'obtenir au moins une seconde intervention pour l'année prochaine.

3) une animatrice de l'association « Streetartschool » anime un atelier « **Art créatif** » et intervient 2 fois par semaine, en fournissant le matériel nécessaire à ses créations ; Elle a proposé de l'ORIGAMI 3D et du QUILLING.

4) et l'animateur de l'atelier « **biathlon** » qui est intervenu une fois par semaine sur P2 et qui interviendra deux fois par semaine sur P4, animera également en P4 un atelier **Sarbacane**.

**L'année dernière Mme SAUGERE** [ représentant les services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) ] **avait souligné que les TAP ne devaient pas nécessairement faire l'objet d'ateliers spécifiques, qu'il fallait tenir compte du besoin des enfants de souffler, de se détendre ou de s'amuser dans un cadre moins contraignant.**

L'organisation avait déjà commencé à tendre vers cet objectif dans le cadre des ateliers « jeux de sociétés », « contes », « baby-foot, billard... » mais aussi dans le cadre des ateliers dits « sportifs ».

En effet, les intervenants avaient déjà fait le choix d'introduire plus de souplesse et de laisser choisir les enfants entre 3 ou 4 activités. **Cette souplesse est toujours à l'ordre du jour surtout pour les plus jeunes qui ne peuvent pas encore tenir 3/4 d'heure sur une même activité sportive. Mme MACE s'est adaptée à leur âge et leur propose systématiquement deux ou trois jeux successifs.**

Pour poursuivre dans ce sens, les inscriptions à l'atelier Tennis de table ont été faites directement auprès des enfants du groupe 5 sur la base du volontariat.

De même, nous avons reconduit des ateliers plus récréatifs afin de permettre, notamment au plus jeunes de souffler en ce début d'année : ils peuvent choisir entre différents jeux (marelles, escargot, labyrinthe... jeux, permis par les traçages permanents qui avaient été réalisés dans la cour, mais aussi pétanque, quilles, ballons...).

L'atelier « baby-foot, billard... » a également été ouvert au plus petits qui ont pris un grand plaisir à découvrir ces activités qui, jusque là, étaient réservées aux plus grands.

## **8°) Complémentarité avec les axes du projet d'école :**

Il est ici rappelé que les objectifs éducatifs poursuivis sont :

**1-** Favoriser le bien être de l'enfant en respectant son rythme, proposer des temps de repos, organiser une transition sereine des enfants entre les différents temps d'accueil, adapter l'activité en fonction du niveau d'énergie de l'enfant, aménager les locaux selon le type d'activités (calmes, ludiques...), bénéficier de moments en groupes restreints.

Cet **objectif a été atteint**, par :

- la mise en place et le maintien d'une récréation entre la fin de l'école et le début des ateliers,
- la décision d'introduire **plus de souplesse** au sein de certains ateliers de façon à ce que les enfants puissent choisir entre plusieurs activités,
- l'organisation des ateliers par groupes de 10 à 15 enfants maximum,
- la mise à disposition de 7 à 8 salles (sans utilisation des salles de classes occupées) et de différents lieux pour le sports (terrain en herbe, cour de l'école avec marquage au sol, city-stade...).

**2-** Enrichir le parcours culturel des enfants en supplément du projet d'école et en permettant aux enfants de découvrir de nouvelles pratiques et en favorisant la diversité des activités.

**Là encore l'objectif a été maintenu (ateliers différents chaque jour et changeant à chaque période par roulement).**

**3-** Éduquer à la citoyenneté en développant le vivre ensemble en apprenant à travailler en groupe en développant l'esprit d'entraide, de partage et d'équipe, en créant du lien social entre les différentes classes et en veillant au respect des règles.

La répartition des groupes permet un mélange de certaines classes (en conservant une unité d'âges).

**Dans cet objectif il a été organisé, pour P4, un atelier « initiation échecs » pour le Groupe 1 dans le cadre de laquelle il a été demandé 4 ou 5 volontaires, parmi les enfants plus grands et sachant y jouer, pour venir apprendre à jouer aux plus petits. C'est avec grand plaisir que plusieurs volontaires se sont proposés.**

Il est précisé que le nouveau projet d'école qui doit être élaboré par l'équipe enseignante a été reporté à l'année scolaire 2017 / 2018.

## **Évaluation & bilan du PEDT**

### Le but de l'évaluation

Il est rappelé que l'évaluation a pour but de mieux connaître les forces et les faiblesses du service afin d'en améliorer la qualité et d'adapter son fonctionnement.

L'évaluation porte sur :

- L'organisation et fonctionnement des services périscolaires ;
- La qualité des activités proposées et leur corrélation avec le projet d'école ;
- L'atteinte des objectifs éducatifs.

Afin de poursuivre ce but, il est convenu de réunir à nouveau les membres du comité au cours du 3ème trimestre. **La date du lundi 12 juin 2017 (18 h) est arrêtée.**

Est annexé au présent procès-verbal :

- Le planning des ateliers proposés pour P2, P3 & P4 de l'année scolaire 2016 / 2017.

Fait à CORNIER

Le 13 février 2017



Groupes	P 2 Lundi	P 2 Mardi	P 2 Jeudi	P 2 Vendredi
	<b>Jours</b>			
Groupe 1	Les animaux au cœur de nos vies	Jeux de ballons Jeux collectifs	Arts créatifs	Jeux de cour
Groupe 2	Jeux de ballons Jeux de raquettes	ANGLAIS " Let's have fun "	ARTS CREATIFS	Les animaux au cœur de nos vies
Groupe 3	ANGLAIS " Let's have fun "	ARTS CREATIFS	Les animaux au cœur de nos vies	Jeux de société
Groupe 4	Arts créatifs	Les animaux au cœur de nos vies	ANGLAIS " Let's have fun "	Jeux de ballons Jeux de raquettes
Groupe 5	Biathlon	Jeux de société	B : Tennis de table A : Jeux de ballons & Jeux de raquettes	ANGLAIS " Let's have fun "

### Périodes inter-vacances :

P1 = R / T = de la rentrée de septembre aux vacances de Toussaint

**P2 = T / N = de la rentrée des vacances de Toussaint aux vacances de Noël**

P3 = N / F = de la rentrée des vacances de Noël aux vacances de Février

P4 = F / P = de la rentrée des vacances de Février aux vacances de Printemps

P5 = P / +5S = de la rentrée des vacances de Printemps + 5 semaines

P6 = P5/ É = de la 6ème semaine aux vacances d'été

### Tenues demandées :

- pour les ateliers créatifs : afin de protéger leurs vêtements, les enfants doivent apporter une blouse ou une vieille chemise suffisamment couvrante ;
- pour les ateliers sportifs : les enfants doivent porter des tennis ou chaussures leur assurant un bon maintien ; les tongs, sandales, claquettes... sont à proscrire ;
- pour toutes les activités en intérieur : les enfants devant se déchausser devront, pour éviter de rester en chaussettes, apporter une paire de ballerines ou chaussons.

Groupe	P 3 Lundi	P 3 Mardi	P 3 Jeudi	P 3 Vendredi
Groupe 1	<b>Jeux de ballons Jeux de cour</b>	<b>Baby foot / Billard Hockey / Echec &amp; Mini ping-pong</b>	<b>Quilling</b>	<b>Jeux de société</b>
Groupe 2	<b>Protection du littoral</b>	<b>Jeux de ballons Jeux de raquettes</b>	<b>ANGLAIS " Let's have fun"</b>	<b>Baby foot / Billard Hockey / Echec &amp; Mini ping-pong</b>
Groupe 3	<b>Arts créatifs</b>	<b>ANGLAIS " Let's have fun"</b>	<b>Protection du littoral</b>	<b>Jeux de ballons Jeux de raquettes</b>
Groupe 4	<b>Baby foot / Billard Hockey / Echec &amp; Mini ping-pong</b>	<b>Protection du littoral</b>	<b>Arts créatifs</b>	<b>ANGLAIS " Let's have fun"</b>
Groupe 5	<b>ANGLAIS " Let's have fun"</b>	<b>ORIGAMI 3D</b>	<b>A : Tennis de table B : Jeux de ballons &amp; Jeux de raquettes</b>	<b>Jeux de société</b>

### Périodes inter-vacances :

P1 = R / T = de la rentrée de septembre aux vacances de Toussaint

P2 = T / N = de la rentrée des vacances de Toussaint aux vacances de Noël

**P3 = N / F = de la rentrée des vacances de Noël aux vacances de Février**

P4 = F / P = de la rentrée des vacances de Février aux vacances de Printemps

P5 = P / +5S = de la rentrée des vacances de Printemps + 5 semaines

P6 = P5 / É = de la 6ème semaine aux vacances d'été

### Tenues demandées :

- pour les ateliers créatifs : afin de protéger leurs vêtements, les enfants doivent apporter une blouse ou une vieille chemise suffisamment couvrante ;
- pour les ateliers sportifs : les enfants doivent porter des tennis ou chaussures leur assurant un bon maintien ; les tongs, sandales, claquettes... sont à proscrire ;
- pour toutes les activités en intérieur : les enfants devant se déchausser devront, pour éviter de rester en chaussettes, apporter une paire de ballerines ou chaussons.

Groupes	P 4 Lundi	P 4 Mardi	P 4 Jeudi	P 4 Vendredi
<b>Jours</b>				
Groupe 1	Arts créatifs	Jeux de ballons Jeux de cour	JEUX DE SOCIETE	Initiation échecs Jeux
Groupe 2	Jeux de ballons Jeux de raquettes	ORIGAMI 3D	JEUX DE SOCIETE	ANGLAIS " Let's have fun "
Groupe 3	Biathlon	JEUX DE SOCIETE	ANGLAIS " Let's have fun "	Jeux de ballons Jeux de raquettes
Groupe 4	ANGLAIS " Let's have fun "	JEUX DE SOCIETE	ORIGAMI 3D	Sarbacane
Groupe 5	Les animaux au cœur de nos vies	ANGLAIS " Let's have fun "	B : Tennis de table A : Jeux de ballons & Jeux de raquettes	Arts créatifs

### Périodes inter-vacances :

P1 = R / T = de la rentrée de septembre aux vacances de Toussaint

P2 = T / N = de la rentrée des vacances de Toussaint aux vacances de Noël

P3 = N / F = de la rentrée des vacances de Noël aux vacances de Février

**P4 = F / P = de la rentrée des vacances de Février aux vacances de Printemps**

P5 = P / +5S = de la rentrée des vacances de Printemps + 5 semaines

P6 = P5 / É = de la 6ème semaine aux vacances d'été

### Tenues demandées :

- pour les ateliers créatifs : afin de protéger leurs vêtements, les enfants doivent apporter une blouse ou une vieille chemise suffisamment couvrante ;
- pour les ateliers sportifs : les enfants doivent porter des tennis ou chaussures leur assurant un bon maintien ; les tongs, sandales, claquettes... sont à proscrire ;
- pour toutes les activités en intérieur : les enfants devant se déchausser devront, pour éviter de rester en chaussettes, apporter une paire de ballerines ou chaussons.